
BILL

Pour incorporer certaines personnes y
mentionnées aux fins de faire et en-
tretienir des Chemins de Barrière
dans et près la Banlieue de *Québec*.

VU qu'un chemin de Barrière fait, main-
tenu et bien entretenu depuis et hors

et de là par .

tous dans le Comté de *Québec*, seroit d'un
grand avantage aux Habitans des campagnes
adjacentes, et qu'une communication plus
proche et plus convenable ouverte entre les

et la Ville

de *Québec*, seroit d'une grande utilité publique:
Qu'il plaise donc à Votre Majesté, qu'il puisse
être statué, et qu'il soit statué par la Très Ex-
cellente Majesté du Roi, par et de l'avis et
consentement du Conseil Législatif et de l'As-
semblée de la Province du Bas-Canada, con-
stitués et assemblés en vertu et sous l'autorité